

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**PRENEZ AVIS** que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure ci-après décrite lors de sa séance ordinaire du 21 mars 2022 à 19h30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande.

- **DM-2022-00005 – 318, rue Connaught**

La demande consiste à rendre réputé conforme la superficie du lot 6 443 777 qui est de 4 578,6 m<sup>2</sup>, alors que selon la grille des spécifications du Règlement de zonage numéro 431, la superficie d'un lot se trouvant dans la zone P-38 doit être égale ou supérieure à 5 000 m<sup>2</sup>.

Le tout en référence au plan projet de lotissement, réalisé par Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, en date du 5 mai 2021 sous le numéro 18 331 de ses minutes.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, le 1<sup>er</sup> mars 2022.**

M<sup>e</sup> Julie Waite, Greffière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 1<sup>er</sup> mars 2022 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.

---

Me Julie Waite, greffière